

~~ CPD n° 1 et n° 2 - Groupe 2 ~~

Dates : Vendredis 24 et 31 octobre 2025

RDV : 9h15 (encadrement)
9h45 (joueurs)

Lieu : VARENNES-VAUZELLES (Stade des Ateliers - Terrain synthétique)

Responsable : Sébastien LEMERCIER

Encadrement : A. ARCHAMBAULT et T. BOURDIN Liste non exhaustive

Début : 10h00 - **Fin** : 12h00

Convocations : 28 joueurs (dont 6 GB)

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AFGP 58	RICHE	MATHEO	16/03/2013
2	AFGP 58	SOTTY	AMINE	19/10/2013
3	AFGP 58	ZONGHERO	PAUL	22/11/2013
4	AFGP 58	JOST	ETHAN	27/05/2013
5	AFGP 58	THOMAS	NOLAN	11/01/2013
6	AFGP 58	ATTENOT	LOUKAS	29/03/2013
7	AFGP 58	DUBRESSON	CLEMENT	14/10/2013
8	AFGP 58	LEDRAPPIER	YANIS	20/01/2013
9	AFGP 58	BEJI	YOUSSEF	20/12/2013
10	AFGP 58	BERZIN AUVITU	LEO	01/05/2013
11	ESN 58	GAVET	TEO	18/03/2013
12	ESN 58	LEFEVRE	SIMON	11/04/2013
13	ESN 58	MARTIN	THEO	26/03/2013
14	FC CHATEAU CHINON-ARLEUF	REBOUL	AYMEN	15/09/2013
15	FC CHATEAU CHINON-ARLEUF	REZALI	MOUSLIM	30/11/2013
16	FC CHATEAU CHINON-ARLEUF	SOUISSI	YASSINE	04/08/2013
17	UCS COSNE	ABDOU	ABDELLAH	19/01/2013
18	UCS COSNE	CHANFI	JADEN	23/11/2013
19	UCS COSNE	DE SOUSA MACHADO FAR	TIMEO	02/01/2013
20	UCS COSNE	DESCLOITRE	TEO	30/10/2013
21	UCS COSNE	EL HOUSSNI	MOHAMED	09/02/2013
22	UCS COSNE	GAUDRY	FLAVIEN	12/08/2013
23	UCS COSNE	MILLOT	MACEO	25/12/2013
24	UCS COSNE	RAGON	MALO	08/05/2013
25	UCS COSNE	TEL	VALENTIN	11/10/2013
26	UCS COSNE	THERVILLE	TIAGO	30/07/2013
27	UCS COSNE	VERNAUX	QUENTIN	18/04/2013
28	US LUZY	FROMAGER	PAUL	04/08/2013

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs. En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).